

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluintertiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 12/06/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue Saint-Henri 82 à 84.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis.

Nous tenons à nous opposer à la demande de permis telle que présentée.

En effet, la transformation d'un ancien atelier en pièce de vie en intérieur d'îlot ne permet pas de garantir un cadre de vie de bonne qualité pour les futurs occupants et leur voisinage. Sa position plein Nord, et l'éclairage unique par une percée dans la toiture ne permettront pas à cette pièce de vie d'obtenir une luminosité suffisante. En outre, un arbre de hauteur et d'ampleur conséquente se situe sur la parcelle voisine, ce qui amplifie encore le manque de luminosité.

Nous profitons d'ailleurs de cette mention pour demander plus d'information quant à cet arbre, le demandeur compte-t-il élaguer la partie qui déborde sur son terrain ?

En outre, nous sommes opposés à la création de logement ou de pièce de vie en intérieur d'îlot à cause des nuisances qu'elles entraînent. Nuisances, qui sont plus conséquence que celle d'un atelier.

Nous souhaiterions que l'intérieur d'îlot (l'ancien atelier) soit rendu à une affectation de cours et jardin et que si une extension doit être envisagée, elle soit envisagée de manière plus classique avec une extension au rez-de-chaussée en continuité avec le logement actuel et dans le respect des règles du RRU.

De plus, nous souhaitons rappeler que nous nous trouvons dans un quartier très dense où les demandes de placement de "boxvélo" par la commune sont très nombreuses (et reste malheureusement en souffrance). L'accessibilité et le nombre d'emplacements du local vélo sont donc primordiaux.

En outre, la terrasse proposée au troisième étage risque de créer des nuisances pour l'intérieur d'îlot. Nous souhaitons que la surface de la terrasse soit réduite et qu'elle soit "reculée" afin d'éviter toute vue oblique vers la parcelle du voisin de droite (N°80). Ensuite, nous souhaiterions qu'il soit envisagé de transformer le maximum de toiture plate non accessible en toiture verte.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.